

LISTE DES PROGRAMMES COMMERCIAUX

1 **LISTE DES PROGRAMMES COMMERCIAUX EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2008**

NOM DU PROGRAMME	CLIENTÈLE VISÉE	PÉRIODE
<i>Programmes d'utilisation efficace de l'énergie en réseaux autonomes</i> ¹	Principalement résidentielle, partiellement affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Période : Indéterminée. • Modalités inchangées, telles que présentées dans le cadre du dossier relatif au Plan d'approvisionnement (R-3648-2007).
<i>Programme commercial « Services à l'implantation des électrotechnologies » SIE et SIE 2</i>	Industrielle, principalement les clients de la petite et moyenne industrie aux tarifs M et G	<ul style="list-style-type: none"> • SIE terminé en mars 2001 et SIE 2 terminé en décembre 2004. • Suivi des dossiers de garanties de prêt octroyées aux clients en cours³. • Fin de la période de remboursement sous garantie (7 ans maximum) en juin 2010 pour les dossiers de SIE et en décembre 2011 pour ceux de SIE 2.
<i>Programmes d'économie d'énergie</i> ² – 14 programmes du Distributeur	Résidentiel, affaires et grandes entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Période : Programmes existants depuis 2003 dont la durée varie selon le volet. • Poursuite des programmes du Distributeur selon les modalités indiquées dans le dossier tarifaire (R-3677-2008).
– 3 programmes de l'Agence de l'efficacité énergétique auxquels le Distributeur contribue financièrement	Résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des programmes de l'AEÉ, selon les modalités indiquées au Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies (R-3671-2008).

- 2 Note 1 : Voir le détail des programmes d'utilisation efficace de l'énergie en réseaux autonomes à l'annexe 1.
3 Note 2 : Voir le détail des programmes d'économie d'énergie à l'annexe 2.
4 Note 3 : Voir le détail à la pièce HQD-5, document 3.2.

ANNEXE 1
TARIFICATION ET PROGRAMMES D'UTILISATION
EFFICACE DE L'ÉNERGIE (PUEERA)
EN RÉSEAUX AUTONOMES

1

TABLEAU 1 : TARIFICATION ET PUEERA EN RÉSEAUX AUTONOMES EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2008

TERRITOIRE	TARIFICATION	PROGRAMMES D'UTILISATION EFFICACE DE L'ÉNERGIE (PUEERA)		
IDL M	TARIF NORMALISÉ sauf TARIF MA au-delà de 900 kW et 390 MWh par mois	IDL M	résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique de 30 % • Entretien annuel / Réparation / Dépannage • Remplacement des systèmes de chauffage principal mazout • Aide financière à la nouvelle construction et conversion
			affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique à parité
ANTICOSTI	TARIF NORMALISÉ sauf TARIF MA au-delà de 900 kW et 390 MWh par mois	Anticosti	résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique de 30 % • Entretien annuel / Réparation / Dépannage • Remplacement des systèmes de chauffage principal mazout • Aide financière à la nouvelle construction et conversion
			affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique de 30 % • Entretien annuel / Réparation / Dépannage • Remplacement des systèmes de chauffage principal mazout • Aide financière à la nouvelle construction et conversion
BASSE- CÔTE-NORD	TARIF NORMALISÉ sauf TARIF MA au-delà de 900 kW et 390 MWh par mois	Lac Robertson	résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun
			affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun
		La Romaine	résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique de 30 % • Aide financière à la nouvelle construction et conversion
			affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun
HAUTE- MAURICIE	TARIF NORMALISÉ sauf TARIF MA au-delà de 900 kW et 390 MWh par mois	Obedjiwan / Wemotaci	résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique de 30 % • Entretien annuel et ramonage / Réparation / Dépannage • Aide financière à la nouvelle construction
			affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique de 30 % • Entretien annuel et ramonage / Réparation / Dépannage
		Clova	résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Aide financière à la nouvelle construction et conversion
			affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun
NUNAVIK	résidentiel : TARIF DISSUASIF de 31,01 ¢/kWh à partir de 30 kWh/jour affaires : Interdiction de chauffer à l'électricité les locaux et l'eau sinon facturation à 68,39 ¢/kWh de toute la consommation TARIF MA au-delà de 900 kW et 390 MWh par mois Frais de branchement (résidentiel et affaires) de 5000 \$ + 250 \$/kW au-delà de 20 kW	Makivik	résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique de 30 % • Entretien annuel / Réparation / Dépannage
			affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique de 30 % • Compensation du propane • Entretien annuel / Réparation / Dépannage
		Whapmagoostui – Cri	résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique de 30 %
			affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun

ANNEXE 2 PROGRAMMES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

1 Le 13 décembre 2006, le gouvernement adoptait et sanctionnait le Projet de
 2 loi 52, *Loi concernant la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et*
 3 *modifiant diverses dispositions législatives*, (ci-après Loi 46) dans lequel il
 4 attribuait des responsabilités spécifiques à l'Agence de l'efficacité énergétique
 5 (AEE) et confirmait les responsabilités des distributeurs en regard de leurs
 6 propres programmes. Afin de refléter l'esprit de la Loi 46, le Distributeur
 7 demande à la Régie une autorisation pour le budget des programmes et activités
 8 sous sa responsabilité depuis la demande budgétaire 2009. Les programmes de
 9 l'AEE auxquels le Distributeur contribue financièrement via une quote-part sont
 10 maintenant présentés dans le Plan d'ensemble en efficacité énergétique et
 11 nouvelles technologies (PEEÉNT).

12
13

TABLEAU 1
PROGRAMMES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DU DISTRIBUTEUR EN VIGUEUR EN 2008

NOM DU PROGRAMME	DATE DE DÉBUT
Marché résidentiel¹	
Diagnostic résidentiel – Mieux Consommer	2004
Rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu	
• volet social	2006
• volet communautaire – coopératives d'habitation	2007
• volet communautaire – OBNL	2008
Promotion des produits Mieux Consommer	
• volet thermostats – marché existant	2004
• volet thermostats – nouvelle construction	2004
• volet minuteriers	2004
• volet éclairage	2006
• volet électroménagers	2006
• volet fenêtres et portes-fenêtres	2007
Géothermie	2007
Récupération de réfrigérateurs et congélateurs énergivores	2008
Visites conseils (réseaux autonomes)	2007

14

1

NOM DU PROGRAMME	DATE DE DÉBUT
Marché affaires¹	
Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments <ul style="list-style-type: none"> • volet bâtiments tarifs G et M • volet bâtiments HQD 	2004 2005
Appui aux initiatives – Systèmes industriels	2004
Produits efficaces <ul style="list-style-type: none"> • volet feux de signalisation • volet éclairage • volet moteur • volet agricole • volet ordinateurs 	2004 2005 2005 2006 2006
Petits clients affaires (diagnostic Internet)	2004
Marché grandes entreprises	
Initiatives industrielles – Grandes entreprises (PIIGE)	2003
Analyse et démonstration industrielles – Grandes entreprises (PADIGE) – volet analyse	2003
Initiatives des bâtiments – Grandes entreprises (PIBGE) ²	2005
Amélioration majeure d'usine – Grandes entreprises (PAMUGE)	2006
Innovations technologiques	
Projets de R-D du Laboratoire de technologie de l'énergie (LTÉ) ³	2008
Initiatives de démonstrations technologiques et d'expérimentation (IDÉE)	2005
Projets d'initiatives structurantes en technologies efficaces (PISTE)	2005
Analyse et démonstration industrielles – Grandes entreprises (PADIGE) – volet démonstration	2003

2 Note 1 : Les programmes des marchés résidentiel et affaires ont été adaptés pour la clientèle des réseaux
3 autonomes du Distributeur, incluant les clients chauffant les locaux et l'eau au mazout participant
4 aux PUEÉRA, pour tenir compte des spécificités culturelles et des conditions locales, lorsque les
5 coûts évités le permettent.

6 Note 2 : La clientèle affaires assujettie au tarif L a été transférée du programme *Appui aux initiatives –*
7 *Optimisation énergétique des bâtiments* au *PIBGE*.

8 Note 3 : Le budget des activités de recherche et développement en efficacité énergétique du LTÉ a été
9 intégré au PGEÉ en 2008.